

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 26 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 17 octobre 2011

2011 DF 17 G Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement du Département de Paris pour 2011.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération des 13 et 14 décembre 2010 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Vu la délibération des 28 et 29 mars 2011 arrêtant la décision modificative n°1 du budget d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation l'individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement du Département de Paris pour 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Par prélèvement sur les provisions d'autorisations de programme votées à la décision modificative n°2 d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011, sont individualisées les autorisations de programmes recensées dans les tableaux annexés à la présente délibération.